

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 2 JUIN 2014

Consultation publique :

À 18h30 s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur les projets suivants, à savoir :

- Projet de règlement numéro 198-03-2014 amendant le Règlement de lotissement 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter une correction visant la largeur de façade minimale d'un lot en bordure des routes 148, 327 et 344;

- Projet de règlement numéro 197-06-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage « Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service », sous la classe d'usage commerce artériel (C2) dans la zone Pôle locale PI-501 et d'y édicter des dispositions particulières.

Monsieur le maire, Serge Riendeau, appuyé par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme expliquent le projet de règlement et répondent aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18 h40

Huit (8) personnes et étaient présentes.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 2 JUIN 2014

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 2 juin 2014, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Pierre Leclerc
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Catherine Trickey

Le siège numéro 6 est vacant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire,
Serge Riendeau

Est également présent :
Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
Trente-trois (33) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2014
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2014
8. Adoption de la liste des paiements et des chèques pour le mois de mai 2014 au montant de 955 817,28 \$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

9. Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports suivants :

- Liste des paiements et des chèques en date du 30 mai 2014

Chèques : 872 049,69\$ + Chèques annulés – (-937,64 \$)

Débit direct : 122 928,96 \$

Débit direct annulés (-38 223,73\$)

TOTAL : 955 817,28\$

Chèques numéros : 9904 à 10 059

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois d'avril 2014 : 1 060 637 \$

Valeur au cours du mois d'avril 2013 : 1 079 080\$

Valeur pour l'année 2014 : 5 348 660 \$

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 8 mai 2014

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 23 mars au 3 mai 2014

14 interventions

1 intervention (entraide)

- Fin de probation de madame Linda Desrochers – Adjointe administrative au Service des Travaux publics

- Fin de probation de madame Lison Desjardins – Adjointe administrative au Camping municipal

- Liste des taxes imposées non payées

- Liste des taxes pour vente pour non-paiement 2012 et moins.

10. Dépôt officiel par le Greffier du document suivant :

- Lettre de démission du conseiller au district numéro 6, monsieur Richard Boyer

Constat et déclaration de vacance au poste de conseiller, district #6, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

GESTION ET ADMINISTRATION

G-1 Nomination d'un Maire suppléant pour une période de six (6) mois, à savoir : Du mois de juillet au mois de décembre 2014 inclusivement

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G-2** Nomination d'un (1) représentant de la Ville au Comité de la Régie d'assainissement des eaux usées Brownsburg-Chatham / Lachute en remplacement de monsieur Richard Boyer
- G-3** Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Inscription au congrès annuel 2014, les 25, 26, 27 septembre 2014
- G-4** Nomination de deux (2) représentants à titre de responsables du Comité « Circulation »

LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA

- L-1** Club Optimiste Brownsburg-Chatham – Aide financière de démarrage
- L-2** « Expo Lachute Fair » – Demande de subvention 2014
- L-3** Demande d'aide financière du Groupe de la Sagesse de St-Michel et Pine Hill pour l'année 2014
- L-4** Société d'horticulture d'Argenteuil – Demande d'aide financière 2014
- L-5** Demande d'autorisation de circuler sur le territoire de la Ville –« Tour CIBC Charles Bruneau » 2014
- L-6** Adhésion à la réalisation de la démarche de la Politique familiale municipale et nomination d'un élu responsable des questions familiales
- L-7** Résultats de l'appel d'offres public pour l'achat d'un condenseur évaporatif pour l'aréna Gilles Lupien
- L-8** Résultats de l'appel d'offres public pour des travaux d'aménagement de la phase II au parc Roland-Cadieux

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U-1** Adoption du Règlement numéro 198-03-2014 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter une correction visant la largeur de façade minimale d'un lot en bordure des routes 148, 327 et 344
- U-2** Adoption du second projet de règlement numéro 197-06-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage « Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service », sous la classe d'usage commerce artériel (C2) dans la zone Pôle local P1-501 et d'y édicter des dispositions particulières

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

- U-3** Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-006 –
182, route du Canton – Madame Fernande Lalonde

Requérant : Madame Fernande Lalonde

*Nature : Consiste à autoriser un lot ayant un frontage de 6,00 mètres au lieu de 150,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation. 6,00 mètres étant la largeur du chemin lié à une résidence à être détachée d'une terre agricole. La superficie du lot est conforme
(recommandé par le CCU)*

- U-4** Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-011 –
13, chemin du Lac – Monsieur Constantino Soulière

Requérant : Monsieur Constantino Soulière

Nature : Consiste à autoriser une marge avant du bâtiment principal de 6,50 mètres au lieu de 7,50 mètres;

*Consiste à autoriser une bande riveraine au lac de 10,50 mètres au lieu de 15,00 mètres et ainsi le bâtiment principal aura une implantation à 10,50 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu de 15,00 mètres
(recommandé par le CCU)*

- U-5** Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-012-A
– 470, route du Canton – Monsieur Michel Ladouceur pour
et au nom de monsieur Alain Bertrand et madame Marie-
Jeanne Léveillé

*Requérant : Monsieur Michel Ladouceur pour et au nom de
monsieur Alain Bertrand et madame Marie-Jeanne
Léveillé;*

*Nature : Consiste à autoriser un lot résidentiel en zone agricole d'une largeur de 65,70 mètres au lieu de 150,00 mètres, tel que prescrit pour une largeur façade minimale d'un lot en bordure de la route 148 et étant à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation la superficie est conforme
(recommandé par le CCU)*

- U-6** Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-012-B
– pour la propriété agricole située sur le lot projeté
5 488 664 du cadastre du Québec – Monsieur Michel
Ladouceur pour et au nom de monsieur Alain Bertrand et
madame Marie-Jeanne Léveillé

*Requérant : Monsieur Michel Ladouceur pour et au nom de
monsieur Alain Bertrand et madame Marie-Jeanne
Léveillé;*

Nature : Consiste à autoriser une marge latérale gauche de 4,00 mètres pour le bâtiment agricole (grange-étable) au lieu de 5,00 mètres

(recommandé par le CCU)

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

- U-7** Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-013 – 59, route du Canton – Monsieur Pascal Filion pour et au nom de la compagnie 9017-2917 Québec inc.

Requérant : Monsieur Pascal Filion

*Nature : Consiste à autoriser que le bâtiment principal (établissement commercial) soit localisé à 3,00 mètres de la ligne latérale droite au lieu de 5,00 mètres.
(recommandé par le CCU)*

- U-8** Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-014 – 614, route du Canton – Monsieur Émile Foucault pour et au nom de la compagnie Émile Foucault Excavation inc.

Requérant : Monsieur Émile Foucault pour et au nom de la compagnie Émile Foucault Excavation inc.;

*Nature : Consiste à autoriser une superficie de 990,00 mètres carrés pour le bâtiment principal (établissement commercial) au lieu de 348,38 mètres carrés. Cette dérogation mineure vise le bâtiment principal du lot 4 423 659 du cadastre du Québec.
(recommandé par le CCU)*

- U-9** Demande de changement de zonage – Permettre l'usage « Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service », sous la classe d'usage commerce artériel (C2) dans la zone Pôle local Pl-501 et d'y édicter des dispositions particulières

Requérant : Monsieur Émile Foucault pour et au nom de la compagnie Émile Foucault Excavation inc.;

*Nature : Permettre l'usage « Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service », sous la classe d'usage commerce artériel (C2) dans la zone Pôle local Pl-501 et d'y édicter des dispositions particulières.
(recommandé par le CCU)*

- U-10** Nomination d'un nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement d'un membre – Monsieur Stephen A. Rowland

- U-11** Embauche d'un inspecteur en bâtiment pour le Service de l'urbanisme et du développement durable - Madame Fanny Pelland

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

U-12 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour la réfection du pont La Branche et l'aménagement de l'enrochement sur la partie de l'eau 4 423 801, situé sur la montée La Branche, Ville de Brownsburg-Chatham

Requérant : Ministère des Transport;

Situation : Pont La Branche - montée La Branche (Lot 4 423 801 partie);

Nature : Afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour la réfection du pont La Branche et l'aménagement de l'enrochement sur la partie de l'eau 4 423 801, situé sur la montée La Branche, Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

TP.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro ____ - 2014 amendant le règlement numéro 145-2008, notamment sur l'utilisation de l'eau potable

TP-2 Demande d'analyse pour cession de la montée La Branche auprès du *ministère des Transports du Québec*

TP-3 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

TP-4 Autorisation de dépense à même le surplus – Réfection du revêtement de toiture de la Caserne municipale de Saint-Philippe

11. *Correspondance*

12. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

13. *Varia*

14. *2^{ième} période de questions*

15. *Levée de la séance*

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-06-208 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

19h01 période des questions est ouverte.

De à 19h01 à 19h32 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.

14-06-209 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

14-06-210 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2014 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**14-06-211 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 mai 2014 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**14-06-212 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PAIEMENTS POUR LE MOIS DE MAI 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de mai 2014, au montant de 955 817,28 \$, à l'exception du chèque numéro 010025, au montant de 19 301,89 \$, libellé à l'attention de l'entreprise Quadrax et Associés EG.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER,
MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS
SUIVANTS :**

- Liste des paiements et des chèques en date du 30 mai 2014

Chèques : 872 049,69\$ + Chèques annulés – (-937,64 \$)
Débit direct : 122 928,96 \$
Débit direct annulés (-38 223,73\$)

TOTAL : 955 817,28 \$

Chèques numéros : 9904 à 10 059

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois d'avril 2014 : 1 060 637 \$
Valeur au cours du mois d'avril 2013 : 1 079 080\$
Valeur pour l'année 2014 : 5 348 660 \$

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 8 mai 2014

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 23 mars au 3 mai 2014

14 interventions
1 intervention (entraide)

- Fin de probation de madame Linda Desrochers – Adjointe administrative au Service des Travaux publics

- Fin de probation de madame Lison Desjardins – Adjointe administrative au Camping municipal

- Liste des taxes imposées non payées

- Liste des taxes pour vente pour non-paiement 2012 et moins.

**DÉPÔT OFFICIEL DU GREFFIER DU DOCUMENT
SUIVANT, À SAVOIR :**

- Lettre de démission de monsieur Richard Boyer, conseiller au district numéro 6.

Je, René Tousignant, greffier, constate et fait une déclaration officielle de vacance au poste de conseiller, du district #6, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

En effet, monsieur Richard Boyer a déposé sa lettre de démission du siège #6. Cette démission est effective depuis le 31 mai 2014.

Des élections partielles auront donc lieu, le **21 septembre 2014**, afin de combler le poste de conseiller, au district #6 du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Pour toutes informations supplémentaires, je vous invite fortement à consulter les journaux locaux afin de connaître les dates importantes à retenir et à communiquer, le cas échéant, avec la personne suivante, durant les heures normales de bureau, à savoir :

Le Président d'élections :
Monsieur René Tousignant, MAP
(450) 533-6687, poste 2832

GESTION ET ADMINISTRATION

14-06-213

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR UNE PÉRIODE DE SIX (6) MOIS, À SAVOIR : DU MOIS DE JUILLET AU MOIS DE DÉCEMBRE 2014 INCLUSIVEMENT

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner, un conseiller municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible pour participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne, monsieur le conseiller Yvan Caron, au titre de maire suppléant pour une période de six (6) mois, pour les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 2014.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Monsieur le conseiller, Pierre Leclerc demande le vote :

Pour :

Monsieur le Maire, Serge Riendeau;
Monsieur le conseiller, Yvan Caron;
Monsieur le conseiller, Louis Quevillon;
Madame la conseillère Catherine Trickey.

Contre :

Monsieur le conseiller, Pierre Leclerc;
Monsieur le conseiller Michel Brisson.

Adoptée à la majorité

14-06-214

**NOMINATION D'UN (1) REPRÉSENTANT DE LA VILLE
AU COMITÉ DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX USÉES BROWNSBURG-CHATHAM / LACHUTE EN
REMPACEMENT DE MONSIEUR RICHARD BOYER**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales de l'époque, Monsieur Rémy Trudel, a approuvé, le 23 décembre 1996, l'entente concernant la Régie Intermunicipale relative à l'assainissement des eaux usées entre la municipalité du Canton de Chatham et la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 2.3 de l'entente, les municipalités, parties à l'entente, doivent nommer deux (2) représentants ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Richard Boyer a remis à la Ville de Brownsburg-Chatham sa démission comme conseiller municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le conseiller Yvan Caron, à titre de représentant pour le Comité de la *Régie d'Assainissement des eaux usées Brownsburg-Chatham / Lachute*, en remplacement de monsieur Richard Boyer.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Monsieur le conseiller, Michel Brisson demande le vote :

Pour :

Monsieur le Maire, Serge Riendeau;
Monsieur le conseiller, Yvan Caron;
Monsieur le conseiller, Louis Quevillon;
Madame la conseillère Catherine Trickey.

Contre :

Monsieur le conseiller, Pierre Leclerc;
Monsieur le conseiller Michel Brisson.

Adoptée à la majorité

14-06-215

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
(FQM) – INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2014, LES
25, 26, 27 SEPTEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre de la Fédération québécoise des Municipalités (F.Q.M.);

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2014 se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2014, à Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville que les membres du Conseil municipal ainsi que le Directeur général participent au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (F.Q.M.) afin de maintenir à jour l'information et les connaissances des diverses normes, lois, jurisprudences, et cetera; et d'avoir l'occasion d'échanger avec différents intervenants du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'inscription de trois (3) participants au congrès annuel 2014 de la Fédération Québécoise des Municipalités (F.Q.M.) qui se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2014, à Québec.

QUE le trésorier soit et est autorisé à payer les frais d'inscription au montant de 650 \$, plus les taxes applicables, par participant, et ce, pour trois (3) participants.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

14-06-216

NOMINATION DE DEUX (2) REPRÉSENTANTS À TITRE DE RESPONSABLES DU COMITÉ « CIRCULATION »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux (2) représentants, à titre de responsables du Comité « *Circulation* »;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité « *Circulation* » sera composé d'un (1) membre du Conseil municipal et d'un fonctionnaire municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, monsieur Michel Brisson, conseiller municipal ainsi que le fonctionnaire municipal, monsieur Marc Desforges, Directeur du Service de la protection contre les incendies, à titre de membres pour siéger au « *Comité Circulation* ».

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURES

14-06-217

CLUB OPTIMISTE BROWNSBURG-CHATHAM – AIDE FINANCIÈRE DE DÉMARRAGE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière du «Club Optimiste Brownsburg-Chatham», pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT l'implication du «Club Optimiste» dans la communauté et leur proposition de leur programmation des activités pour l'année 2014;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le «Club Optimiste Brownsburg-Chatham» répond aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service Loisirs et Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une aide financière au «Club Optimiste Brownsburg-Chatham» de 2000 \$, à titre d'aide de démarrage provenant du poste budgétaire numéro 02-701-00-959 :

Adoptée à l'unanimité

14-06-218

« EXPO LACHUTE FAIR » – DEMANDE DE SUBVENTION 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière d'«Expo Lachute Fair» pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE «Expo Lachute Fair» a un rayonnement régional et que les citoyens de Brownsburg-Chatham profitent de ses activités;

CONSIDÉRANT QU'en contribuant à cette organisation, la Ville de Brownsburg-Chatham obtiendra de la visibilité dans la programmation qui sera largement distribuée;

CONSIDÉRANT QUE «Expo Lachute Fair» répond aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service Loisirs et Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une aide financière à «Expo Lachute Fair», en contrepartie, d'une publicité dans leur livre de programmation au montant de 172.46 \$, incluant toutes les taxes applicables, provenant du poste budgétaire numéro 02-701-00-959 :

Adoptée à l'unanimité

14-06-219

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU GROUPE DE LA SAGESSE DE SAINT-MICHEL ET PINE HILL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE le « Groupe de la Sagesse » de Saint-Michel et Pine Hill sollicite une aide financière afin d'offrir des activités à coût abordable à ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci répond aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service Loisirs et Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une aide financière au «Groupe de la Sagesse» de Saint-Michel et Pine Hill de 250 \$ pour l'année 2014, provenant du poste budgétaire numéro 02-701-00-959 :

Adoptée à l'unanimité

14-06-220

**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE D'ARGENTEUIL –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de la «*Société d'horticulture d'Argenteuil*»;

CONSIDÉRANT QUE la « *Société d'horticulture d'Argenteuil* » sollicite une aide financière afin d'offrir des activités à coût abordable à ses membres;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la « *Société d'horticulture d'Argenteuil* » offre des cours, des ateliers ainsi que des conférences à prix modiques aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham notamment, dans les locaux de l'Édifice Louis-Renaud appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE «*Société d'horticulture d'Argenteuil*» n'est pas admissible à la Politique d'aide financière de la Ville, n'étant dûment enregistrée comme organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent faire une contribution à cette organisation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service Loisirs et Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière, au montant de 200 \$ provenant du poste budgétaire numéro 02-701-00-959.

Adoptée à l'unanimité

14-06-221

DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE – « TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU » 2014

CONSIDÉRANT la demande du Comité organisateur « Tour CIBC Charles Bruneau » pour utiliser certaines rues, routes ou chemins de la Ville lors de leur événement devant se tenir, jeudi le 3 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour but d'amasser des dons pour aider les enfants atteints de cancer;

CONSIDÉRANT QUE la *Fédération québécoise des sports cyclistes* est en charge du parcours ainsi que des démarches administratives qui y sont liées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service Loisirs et Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la requête du Comité organisateur à circuler sur certaines rues, routes, ou chemins selon le descriptif fourni.

QUE les organisateurs doivent obtenir les autorisations nécessaires auprès du *Ministère des Transports du Québec (MTQ)* et de la *Sûreté du Québec d'Argenteuil* et qu'ils transmettent lesdites autorisations à la Ville.

QUE les organisateurs doivent démontrer une preuve d'assurances adéquate pour couvrir cet événement sur le territoire de la Ville.

QUE tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et autres).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite le plus grand des succès lors de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

14-06-222

ADHÉSION À LA RÉALISATION DE LA DÉMARCHE DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

CONSIDÉRANT QUE l'action 198 de la planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil, intitulée « Ensemble, façonnons l'avenir », précise spécifiquement le souhait de la MRC de se doter d'une politique familiale à l'échelle régionale et locale;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement la résolution numéro 14-03-102 visant à déposer auprès du *ministère de la Famille* une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil et chacune de ses municipalités constituantes se verront confier le mandat d'élaborer une politique familiale et un plan d'action applicable sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de politique familiale municipale sera réalisé sous la coordination de la MRC d'Argenteuil, qui sera mandatée pour accompagner chacune des municipalités dans la réalisation de la démarche et que celles-ci bénéficieront également d'une banque d'heures d'accompagnement du Carrefour Action municipal et Famille, mandaté par le *Ministère de la Famille*;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs du programme de la politique familiale et des municipalités qui adhèrent à ce programme vise le développement du réflexe « Penser et Agir famille » dans la culture de l'organisation municipale;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'en adoptant une politique municipale familiale et son plan d'action, la municipalité désire améliorer les conditions de vie et inclure les familles dans la vie sociale de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de participer à ce programme et d'y déléguer un élu porteur de dossiers, tel qu'exigé par le *ministère de la Famille*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service Loisirs et Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham exprime son accord à réaliser, dès 2014, la démarche de politique familiale municipale sur une base collective avec la MRC d'Argenteuil.

QUE le Conseil municipal crée un poste de responsable des questions familiales au sein du conseil qui deviendra chargé de la démarche de politique familiale municipale et qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles dans la municipalité. À cet effet, le Conseil municipal désigne monsieur le conseiller Yvan Caron, au poste de responsable des questions familiales.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer tous les documents relatifs au programme de politique familiale municipale du *ministère de la Famille*, incluant le formulaire de demande d'aide financière, la convention d'aide financière ainsi que les documents relatifs à la reddition de compte, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

14-06-223

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN CONDENSEUR ÉVAPORATIF POUR L'ARÉNA GILLES LUPIEN

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour l'achat d'un condenseur évaporatif pour l'aréna Gilles-Lupien;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT l'intérêt de deux (2) entreprises pour cet appel d'offres public, à savoir :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Soumissionnaire	Prix sans les taxes applicables
« Fixair Inc. »	44 031,45 \$ (<i>non-conforme</i>)
« Trane Canada ULC.»	45 138,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport de soumissions de monsieur Olivier Paquette, ingénieur de la firme « Dessau » et dûment mandaté pour l'analyse desdites soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse des soumissions de monsieur Olivier Paquette, ingénieur de la firme « Dessau » fait part de la non-conformité de la soumission de l'entreprise «Fixair Inc.»;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-05-201 de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) d'Argenteuil, autorisant la Ville de Brownsburg-Chatham à procéder au remplacement du condenseur évaporatif de l'aréna Gilles-Lupien;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14-05-201, la Municipalité Régionale de Comté (MRC) d'Argenteuil s'engage à assumer les coûts reliés à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service Loisirs et Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'un condenseur évaporatif auprès du fournisseur conforme « Trane Canada ULC. », au montant de 50 625.16 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses d'honoraires professionnels d'un montant de 12 647.25 \$, incluant toutes les taxes applicables pour la réalisation des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux auprès de la firme « Dessau ».

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

14-06-224

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE II AU
PARC ROLAND-CADIEUX**

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour des travaux d'aménagement de la phase II au parc Roland-Cadieux ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cinq (5) entreprises pour cet appel d'offres public, à savoir ;

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
« Bernard Paysagiste inc. »	239 274,78 \$
« Aménagement Pavatech »	262 608,76 \$
« SAHO Construction inc. »	312 463,54 \$
« Construction Cyvex Inc. »	326 942,80 \$
« Lavallée & Frères (1959) ltée »	333 877,79 \$

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport de soumissions de madame Karyne Ouellet, architecte paysagiste de la firme « KAP »;

CONSIDÉRANT QUE l'option des prix séparés inclus dans la soumission fut retenue (Item 7.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite retirer l'item 4.1 des travaux à être exécutés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service Loisirs et Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les travaux d'aménagement de la phase II au parc Roland-Cadieux auprès du plus bas soumissionnaire conforme soit, l'entreprise « Bernard Paysagiste Inc.» pour un montant de 218 697,70 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses d'honoraires professionnels au montant de 6 231,65 \$, incluant toutes les taxes applicables pour la surveillance des travaux auprès de la firme « KAP ».

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QU'un montant suffisant soit prélevé à même le Fonds de parcs considérant l'entente d'aide financière au montant de 81 738, 00 \$ obtenue auprès du *Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14-06-225

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 198-03-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 198-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'APPORTER UNE CORRECTION VISANT LA LARGEUR DE FAÇADE MINIMALE D'UN LOT EN BORDURE DES ROUTES 148, 327 ET 344

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 5 mai 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 2 juin 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de lotissement est initié afin d'apporter une correction visant la largeur de façade minimale d'un lot en bordure des routes 148, 327 et 344 et ce, conformément aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.1, en abrogeant l'article 4.1.5 et le remplaçant par ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

« 4.1.5 : Largeur de façade minimale d'un lot situé en bordure des routes 148, 327 et 344

À l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation, la largeur de façade minimale d'un lot situé en bordure de la route 148 est fixée à 150 mètres.

À l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation, la largeur de façade minimale d'un lot situé en bordure de la route 327 est fixée à 100 mètres et pour la route 344, visant seulement le secteur agricole, celle-ci est fixée à 100 mètres. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Serge Riendeau
Maire

René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 5 mai 2014
Adoption du projet : Le 5 mai 2014
Adoption du règlement : Le 2 juin 2014
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

14-06-226

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « BUREAUX ET SERVICES D'EXCAVATEURS, INCLUANT LE STATIONNEMENT OU LE REMISAGE DE VÉHICULES COMMERCIAUX, DE VÉHICULES LOURDS, DE VÉHICULES-OUTILS OU DE TOUT AUTRE VÉHICULE DE TRAVAIL OU DE SERVICE », SOUS LA CLASSE D'USAGE COMMERCE ARTÉRIEL (C2) DANS LA ZONE PÔLE LOCAL PL-501 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance extraordinaire le 21 mai 2014;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 2 juin 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage «Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service», sous la classe d'usage Commerce artériel (C2);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone Pôle local Pl-501, en ajoutant l'usage «Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service» sous la classe d'usage Commerce artériel (C2) et en y édictant une disposition particulière sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)», une note (2) à la suite de la note (1) et se lisant comme suit :

«(2) : C210 ».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Serge Riendeau
Maire

René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 21 mai 2014
Adoption du projet : Le 21 mai 2014
Adoption du 2^e projet : Le 2 juin 2014
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-06-227

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-006 – 182, ROUTE DU CANTON – MADAME FERNANDE LALONDE

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-006 présentée par madame Fernande Lalonde, pour la propriété située au 182, route du Canton, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un lot ayant un frontage de 6,00 mètres au lieu de 150,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation. 6,00 mètres étant la largeur du chemin lié à une résidence à être détachée d'une terre agricole. La superficie du lot est conforme;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan d'opération cadastrale préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 16 220, dossier numéro 10 338, en date du 3 mars 2014.

ATTENDU QUE la réglementation prescrit qu'à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, la largeur de façade minimale d'un lot situé en bordure de la route 148 est fixée à 150,00 mètres;

ATTENDU QUE cette demande permettra la subdivision d'un lot d'une superficie de 5 000,00 mètres carrés afin de détacher une résidence de la terre agricole et ce, tel que le prévoit la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE le découpage du lot résidentiel ne peut avoir une forme régulière tel que prescrit à la réglementation et ce, en raison que la résidence est implantée à plus de 215,00 mètres de la voie publique et que le terrain ne peut totaliser une superficie de plus de 5 000,00 mètres carrés;

ATTENDU QUE le chemin menant à la résidence a une largeur de 6,00 mètres à la voie publique et ce, sur une longueur de plus de 215,00 mètres, dicte la forme irrégulière du lot;

ATTENDU QUE la superficie du lot proposé est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-006 présentée par madame Fernande Lalonde, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 182, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un lot ayant un frontage de 6,00 mètres au lieu de 150,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation. 6,00 mètres étant la largeur du chemin lié à une résidence à être détachée d'une terre agricole. La superficie du lot est conforme.

Adoptée à l'unanimité

14-06-228

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-011 – 13, CHEMIN DU LAC – MONSIEUR CONSTANTINO SOULIÈRE

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-011 présentée par monsieur Constantino Soulière, pour la propriété située au 13, chemin du Lac, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Une marge avant du bâtiment principal de 6,50 mètres au lieu de 7,50 mètres;
- Une bande riveraine au lac de 10,10 mètres au lieu de 15,00 mètres et ainsi le bâtiment principal aura une implantation à 10,10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu de 15,00 mètres. Le tout tel que prescrit à la réglementation.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Certificat de localisation (et son plan) préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous sa minute 10 542, dossier numéro 3653, en date du 28 septembre 2010;
- Plan projet d'implantation montrant les agrandissements projetés de la résidence, préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous sa minute 11 335, dossier numéro 3653, en date du 10 mars 2014;
- Photographies de la propriété.

ATTENDU QUE cette requête vise l'agrandissement du bâtiment principal en cour avant et en cour arrière à savoir :

- En cour avant, l'agrandissement se fera dans le prolongement des murs latéral et avant;
- En cour arrière, côté lac, l'agrandissement de la résidence se fera en transformant la véranda existante en partie habitable;

ATTENDU QU'il y a déjà l'occupation dans la cour arrière et dans la bande de protection riveraine de la véranda existante adjacente au bâtiment principal;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-011 présentée par monsieur Constantino Soulière, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 13, chemin du Lac, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Une marge avant du bâtiment principal de 6,50 mètres au lieu de 7,50 mètres;
- Une bande riveraine au lac de 10,10 mètres au lieu de 15,00 mètres et ainsi le bâtiment principal aura une implantation à 10,10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu de 15,00 mètres. Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

14-06-229

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-012-A – 470, ROUTE DU CANTON – MONSIEUR MICHEL LADOUCEUR POUR ET AU NOM DE MONSIEUR ALAIN BERTRAND ET MADAME MARIE-JEANNE LÉVEILLÉ

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-012-A présentée par monsieur Michel Ladouceur pour et au nom de monsieur Alain Bertrand et madame Marie-Jeanne Léveillé, pour la propriété située au 470, route du Canton, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un lot résidentiel en zone agricole ayant un frontage de 65,70 mètres au lieu de 150,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation pour une largeur façade minimale d'un lot en bordure de la route 148 et étant à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation. La superficie du lot est conforme.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Plan requis pour la CPTAQ montrant la propriété agricole située sur la partie du lot 4 423 209 du cadastre du Québec préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 12 585, dossier numéro 3522-D-1-14, en date du 8 mai 2014;
- Plan d'opération cadastrale montrant les lots projetés 5 488 664 et 5 488 665 du cadastre du Québec préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 12 584, dossier numéro 2272, en date du 8 mai 2014.

ATTENDU QUE la réglementation prescrit qu'à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, la largeur de façade minimale d'un lot situé en bordure de la route 148 est fixée à 150,00 mètres;

ATTENDU QUE cette demande permettra la subdivision d'un lot d'une superficie de 5 000,00 mètres carrés afin de détacher une résidence de la terre agricole et ce, tel que le prévoit la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE la superficie du lot résidentiel proposé est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-012-A présentée par monsieur Michel Ladouceur pour et au nom de monsieur Alain Bertrand et madame Marie-Jeanne Léveillé, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 470, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un lot résidentiel en zone agricole ayant un frontage de 65,70 mètres au lieu de 150,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation pour une largeur façade minimale d'un lot en bordure de la route 148 et étant à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation. La superficie du lot est conforme.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-06-230

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-012-B – POUR LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE SITUÉE SUR LE LOT PROJETÉ 5 488 664 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR MICHEL LADOUCEUR POUR ET AU NOM DE MONSIEUR ALAIN BERTRAND ET MADAME MARIE-JEANNE LÉVEILLÉ

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-012-B présentée par monsieur Michel Ladouceur pour et au nom de monsieur Alain Bertrand et madame Marie-Jeanne Léveillé, pour la propriété agricole située sur le lot projeté 5 488 664 du cadastre du Québec à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une marge latérale gauche de 4,00 mètres pour le bâtiment agricole (grange-étable) au lieu de 5,00 mètres;

Attendu le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan requis pour la CPTAQ montrant la propriété agricole située sur la partie du lot 4 423 209 du cadastre du Québec préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 12 585, dossier numéro 3522-D-1-14, en date du 8 mai 2014;
- Plan d'opération cadastrale montrant les lots projetés 5 488 664 et 5 488 665 du cadastre du Québec préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 12 584, dossier numéro 2272, en date du 8 mai 2014.

ATTENDU QUE la présente requête résulte du fait que la propriété agricole est subdivisée pour obtenir un lot résidentiel et un lot agricole;

ATTENDU QUE la présente requête vise la propriété agricole sur laquelle est implanté le bâtiment agricole (grange-étable) et que le découpage de ce nouveau lot fait en sorte que le bâtiment agricole sera dorénavant implanté à une distance de 4,00 mètres de la ligne latérale gauche de propriété;

ATTENDU QUE la réglementation prescrit pour le bâtiment agricole (grange-étable) une marge latérale minimale de 5,00 mètres;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-012-B présentée par monsieur Michel Ladouceur pour et au nom de monsieur Alain Bertrand et madame Marie-Jeanne Léveillé, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété agricole située sur le lot projeté 5 488 664 du cadastre du Québec à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une marge latérale gauche de 4,00 mètres pour le bâtiment agricole (grange-étable) au lieu de 5,00 mètres ».

Adoptée à l'unanimité

14-06-231

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-013 – 59, ROUTE DU CANTON – MONSIEUR PASCAL FILION POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE 9017-2917 QUÉBEC INC.

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-013 présentée par monsieur Pascal Filion pour et au nom de la compagnie 9017-2917 Québec inc., pour la propriété située au 59, route du Canton, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser que le bâtiment principal (établissement commercial) soit localisé à 3,00 mètres de la ligne latérale droite au lieu de 5,00 mètres.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan d'opération cadastrale préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 16 312, dossier numéro 3314, en date du 8 mai 2014;
- Plan de localisation (montrant la situation actuelle de l'occupation des bâtiments avoisinants) préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 8090, dossier numéro 3624, en date du 23 avril 1996.

ATTENDU QUE cette requête vise que le bâtiment principal soit à 3,00 mètres de la ligne latérale droite au lieu de 5,00 mètres;

ATTENDU QUE la présente requête permettra le découpage du nouveau lot commercial 5 521 832 du cadastre du Québec et de lots résiduels qui seront joints aux propriétés résidentielles adjacentes;

ATTENDU QUE la superficie du lot et les marges d'implantation du bâtiment commercial seront conformes à la réglementation;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-013 présentée par monsieur Pascal Filion pour et au nom de la compagnie 9017-2917 Québec inc., visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 59, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser que le bâtiment principal (établissement commercial) soit localisé à 3,00 mètres de la ligne latérale droite au lieu de 5,00 mètres.

Adoptée à l'unanimité

14-06-232

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-014 – 614, ROUTE DU CANTON – MONSIEUR ÉMILE FOUCAULT POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE ÉMILE FOUCAULT EXCAVATION INC.

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-014 présentée par monsieur Émile Foucault pour et au nom de la compagnie Émile Foucault Excavation inc., pour la propriété située au 614, route du Canton, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une superficie de 990,00 mètres carrés pour le bâtiment principal (établissement commercial) au lieu de 348,38 mètres carrés. Cette dérogation mineure vise le bâtiment principal du lot 4 423 659 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la propriété visée est de vaste superficie et est située dans la zone Pôle local PI-501;

ATTENDU QUE le bâtiment principal abritera dans un même établissement commercial les bureaux administratifs et les activités de l'entreprise en excavation;

ATTENDU QUE la nature de l'entreprise fait en sorte que celle-ci nécessite une grande superficie pour ses activités;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-014 présentée par monsieur Émile Foucault pour et au nom de la compagnie Émile Foucault Excavation inc., visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 614, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une superficie de 990,00 mètres carrés pour le bâtiment principal (établissement commercial) au lieu de 348,38 mètres carrés. Cette dérogation mineure vise le bâtiment principal situé sur le lot 4 423 659 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

14-06-233

DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – PERMETTRE L'USAGE « BUREAUX ET SERVICES D'EXCAVATEURS, INCLUANT LE STATIONNEMENT OU LE REMISAGE DE VÉHICULES COMMERCIAUX, DE VÉHICULES LOURDS, DE VÉHICULES-OUTILS OU DE TOUT AUTRE VÉHICULE DE TRAVAIL OU DE SERVICE », SOUS LA CLASSE D'USAGE COMMERCE ARTÉRIEL (C2) DANS LA ZONE PÔLE LOCAL PL-501 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la requête de demande de changement de zonage présentée et qui fait l'objet de discussion entre les membres du comité;

ATTENDU QUE la requête d'amendement vise à permettre l'usage « Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service », sous la classe d'usage commerce artériel (C2);

ATTENDU QUE l'usage visé sera exercé sur le lot 4 423 659 du cadastre du Québec se trouvant la route du Canton et situé dans la zone Pôle local Pl-501;

Attendu que le même usage est autorisé et exercé dans la zone Pôle local adjacente;

ATTENDU QU'à la grille des spécifications l'usage identifié C210, à savoir « Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service » sera exclusivement autorisé et non pas tous les usages compris dans la classe d'usage commerce artériel (C2);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la démarche de demande de changement de zonage afin de permettre l'usage identifié C210, à savoir « Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service », sous la classe d'usage commerce artériel (C2) dans la zone Pôle local PI-501 et d'y édicter des dispositions particulières.

Adoptée à l'unanimité

14-06-234

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE – MONSIEUR STEPHEN A. ROWLAND

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE monsieur Stephen A. Rowland a soumis sa candidature désirant s'impliquer comme membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur Stephen A. Rowland à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ce, pour un mandat jusqu'en janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-06-235

**EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR
LE SERVICE DE L'URBANISME ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE - MADAME FANNY
PELLAND**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de développement durable voit à la planification et à assurer un développement harmonieux et concerté du territoire. Ainsi, le service élabore des règlements et politiques, voir à leur application, analyse et émet les demandes de permis et certificats, procède à des inspections et encadre le développement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de madame Fanny Pelland au poste permanent d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme et du développement durable, à compter du 10 juin 2014. Ce poste est régi selon les termes et ententes de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation soumise par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et de l'agente aux ressources humaines, madame Lisa Cameron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham procède à l'embauche de madame Fanny Pelland, à titre d'«inspectrice en bâtiment» au Service de l'urbanisme et de développement durable, à l'échelon 1 avec une période de probation de six (6) mois, pour un poste permanent à temps plein selon les termes et conditions prévus à la convention collective présentement en vigueur.

QUE madame Fanny Pelland entrera en fonction le 10 juin 2014.

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham attribue à madame Fanny Pelland, tous les pouvoirs prévus au Règlement des permis et certificats numéro 200-2013, notamment ceux de :

- Émettre ou refuser tout permis ou certificat selon que les travaux projetés soient conformes ou non aux exigences dudit règlement ou de tout autre règlement municipal et particulièrement du règlement portant sur le zonage, le lotissement et la construction;
- Voir à l'application du règlement concernant les permis et certificats ainsi que le règlement sur le zonage, le lotissement et la construction ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Donner avis au contrevenant de tous travaux effectués en contravention dudit règlement ou à tout autre règlement et particulièrement au règlement sur le zonage, le lotissement et la construction ;
- Refuser d'émettre un permis lorsque les résultats des épreuves démontrent le non-respect des règlements ;
- Appliquer le « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » Q-2, r.22.

Adoptée à l'unanimité

14-06-236

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE SOIT POUR LA RÉFECTION DU PONT LA BRANCHE ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ENROCHEMENT SUR LA PARTIE DE L'EAU 4 423 801, SITUÉ SUR LA MONTÉE LA BRANCHE, VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation déposée par madame Thérèse A. Trépanier, pour et au nom du ministère des Transports du Québec, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour la réfection du pont La Branche et l'aménagement de l'enrochement sur la partie de lot 4 423 801, situé sur la montée La Branche, Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit procéder expressément à la réfection du pont La Branche situé sur la montée La Branche (chemin sous la gestion municipale) pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du pont nécessite l'aménagement d'un enrochement dans le talus du ruisseau des Vases et requiert donc un usage non agricole sur une superficie de 243,7 mètres carrés sur la partie de lot 4 423 801 du cadastre du Québec, laquelle partie est montrée sur le plan préparé par François Danis, arpenteur-géomètre, sous l'identification du projet 154-96-1387, plan numéro AA-8808-154-96-1387, en date 20 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE la partie de lot visée est située en zone agricole permanente du Québec et qu'il y a lieu, pour le ministère des Transports du Québec, d'obtenir une autorisation de la Commission pour y définir une servitude afin qu'un aménagement en enrochement sur la partie de lot agricole;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour la réfection du pont La Branche et l'aménagement de l'enrochement sur la partie de lot 4 423 801, situé sur la montée La Branche, Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CATHERINE TRICKEY QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, ELLE ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ____-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 145-2008, NOTAMMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

14-06-237 **DEMANDE D'ANALYSE POUR CESSION DE LA MONTÉE LA BRANCHE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la montée La Branche est une route collectrice entre les deux périmètres urbains de la Ville de Brownsburg-Chatham pour les secteurs « Brownsburg » et « Saint-Philippe »;

CONSIDÉRANT QUE la montée La Branche est un axe principal, dont la sortie 252 de l'autoroute 50 est directement liée;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de sorties de l'Autoroute 50 qui débouchent sur une route municipale, ne sont pas en grand nombre, il s'avère même que la montée La Branche est la seule voie publique municipale de toute l'Autoroute 50;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE depuis les travaux de l'Autoroute 50, la montée La Branche est très sollicitée et achalandée;

CONSIDÉRANT QUE certaines localités, telles que Mirabel, ont bénéficié d'un échange de tronçon de route pour ce qui en est de la responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'afin d'être en mesure de démarrer le processus d'analyse auprès du *Ministère des Transports du Québec* (MTQ) une résolution du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est requise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande auprès du *Ministère des Transports du Québec* (MTQ) qu'une analyse de transfert de responsabilité, pour la montée La Branche soit effectuée.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, pour suivre l'avancement dudit dossier.

Adoptée à l'unanimité

14-06-238

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public #CHI-2014, pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les produits suivants : Pass-10, Alun et Hypochlorite de sodium 12% ,dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période de juin 2014 au 31 décembre 2014, pour assurer son approvisionnement en Pass-10, Alun et Hypochlorite de sodium 12% dans les quantités nécessaires pour ses activités pour l'année 2014.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription qui vise à connaître les quantités annuelles que la Ville de Brownsburg-Chatham prévoit avoir besoin.

QUE considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs-adjudicataires, la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé, pour CHI-2014, à 1.5 % pour les membres UMQ et à 3 % pour les non-membres.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-06-239

**AUTORISATION DE DÉPENSE À MÊME LE SURPLUS –
RÉFECTION DU REVÊTEMENT DE TOITURE DE LA
CASERNE MUNICIPALE DU SECTEUR « SAINT-
PHILIPPE »**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement de bardeau sont nécessaires à la toiture de la caserne municipale du secteur «Saint-Philippe », située sur la rue Aubin;

CONSIDÉRANT QU'une recherche de prix a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le budget n'était pas disponible, à même le budget d'opération du Service de protection contre les incendies de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux figuraient dans le Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2014-2016;

CONSIDÉRANT l'offre de service la plus avantageuse, au montant de 11 784,94\$, toutes taxes incluses, de l'entreprise « Les toitures Pascal Ouellette »;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre une dépense à même le surplus, il y a lieu d'adopter une résolution d'autorisation, en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les travaux de réfection du revêtement de la toiture de la caserne municipale du secteur «Saint-Philippe » pour un montant des travaux de 11 784,94 \$, incluant toutes les taxes applicables auprès de l'entreprise « Les Toitures Pascal Ouellette ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise que cette dépense soit payée à même le surplus de la Ville de 2012.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

***INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL***

Monsieur le conseiller Pierre Leclerc demande qui remplacera monsieur Richard Boyer au Comité des travaux publics.

VARIA

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20h13 à 20h35 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.

14-06-240

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h32 il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Serge Riendeau
Maire

René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier